



Saison 2024/2025

Commission Honneur et Récompenses n°02

Réunion du :	Mardi 03 juin 2025
A :	18h00 à la Maison du Football
Présidence :	M. Dorian FILLOD
Présents :	MM. Emmanuel ANGONIN, Jean Luc NETZER, Nicolas THABARD et Didier VINCENT.
Excusé :	M. Fabien THOMET
Assiste :	M. Sébastien HARMAND

La Commission prend connaissance des demandes de distinctions adressées par les Clubs dans le cadre de leurs prochaines manifestations liées à leurs anniversaires.

1. Gallia Club Beaufort – 90 ans

Courriel du Président Cédric BESSONNAT, en date du 03 juin 2025, demandant une distinction pour Messieurs BESSONNAT Cédric, BEY Alexandre, BUCLET Sébastien, CASAGRANDE Laurent, FROISSARD Alexis, HUMBEY Pierre et PETIOT Romain.

➤ Cédric BESSONNAT (licence n°2545927447) :

La Commission,

- ✓ Considérant le parcours du dirigeant, présenté par le club,
- ✓ Considérant que le dirigeant justifie d'un minimum de 8 ans au service du football,
- ✓ Attribue à **Cédric BESSONNAT** la **médaille de Bronze** du District.

➤ Alexandre BEY (licence n°1314011736) :

La Commission,

- ✓ Considérant le parcours du dirigeant, présenté par le club,
- ✓ Considérant que le dirigeant justifie d'un minimum de 8 ans au service du football,
- ✓ Attribue à **Alexandre BEY** la **médaille de Bronze** du District.

➤ Sébastien BUCLET (licence n°1354014103) :

La Commission,

- ✓ Considérant le parcours du dirigeant, présenté par le club,
- ✓ Considérant que le dirigeant justifie d'un minimum de 8 ans au service du football,
- ✓ Attribue à **Sébastien BUCLET** la **médaille de Bronze** du District.

➤ Laurent CASAGRANDE (licence n°1338803199) :

La Commission,

- ✓ Considérant le parcours du dirigeant, présenté par le club,
- ✓ Considérant que le dirigeant justifie d'un minimum de 8 ans au service du football,
- ✓ Considérant que le dirigeant a reçu la **médaille de Bronze** du District en 2023,
- ✓ Considérant qu'un délai de 5 ans doit s'écouler entre l'attribution de la **médaille de Bronze** et la **médaille d'Argent**,
- ✓ **Rejette** la demande de distinction à **Laurent CASAGRANDE**.



➤ Alexis FROISSARD (licence n°2543414821) :

La Commission,

- ✓ Considérant le parcours du dirigeant, présenté par le club,
- ✓ Considérant que le dirigeant justifie d'un minimum de 8 ans au service du football,
- ✓ Attribue à **Alexis FROISSARD** la **médaille de Bronze** du District.

➤ Pierre HUMBEY (licence n°1338800540) :

La Commission,

- ✓ Considérant le parcours du dirigeant, présenté par le club,
- ✓ Considérant que le dirigeant justifie d'un minimum de 8 ans au service du football,
- ✓ Considérant que le dirigeant a reçu la **médaille de Bronze** du District en 2023,
- ✓ Considérant qu'un délai de 5 ans doit s'écouler entre l'attribution de la **médaille de Bronze** et la **médaille d'Argent**,
- ✓ **Rejette** la demande de distinction à **Pierre HUMBEY**.

➤ Sylvain MAZZOLA (licence n°1310358568) :

La Commission,

- ✓ Considérant le parcours du dirigeant,
- ✓ Considérant que le dirigeant justifie d'un minimum de 8 ans au service du football,
- ✓ Considérant que le dirigeant a reçu la **médaille d'Argent** du District en 2020,
- ✓ Attribue à **Sylvain MAZZOLA** la **médaille de Vermeille** du District.

➤ Romain PETIOT (licence n°1354015121) :

La Commission,

- ✓ Considérant le parcours du dirigeant, présenté par le club,
- ✓ Considérant que le dirigeant justifie d'un minimum de 8 ans au service du football,
- ✓ Attribue à **Romain PETIOT** la **médaille de Bronze** du District.

2. US Coteaux de Seille – 80 ans

Courriels du Président Philippe CLERC, en date du 03 juin 2025, demandant une distinction pour Messieurs Robert BARROIS, Hubert GILLET, Sylvain PELLICOLI et Michel ROUSSOT.

➤ Norbert BARROIS (licence n°1300038710) :

La Commission,

- ✓ Considérant le parcours du dirigeant, présenté par le club,
- ✓ Considérant que le dirigeant justifie d'un minimum de 8 ans au service du football,
- ✓ Considérant que le dirigeant a reçu la **médaille de Bronze** du District en 2023,
- ✓ Considérant qu'un délai de 5 ans doit s'écouler entre l'attribution de la **médaille de Bronze** et la **médaille d'Argent**,
- ✓ **Rejette** la demande de distinction à **Norbert BARROIS**.



➤ Hubert GILLET (licence n°1338808114) :

La Commission,

- ✓ Considérant le parcours du dirigeant, présenté par le club,
- ✓ Considérant que le dirigeant justifie d'un minimum de 8 ans au service du football,
- ✓ Considérant que le dirigeant justifie de plus de 18 ans au service du football,
- ✓ Considérant que le dirigeant n'a jamais bénéficié d'une médaille du District,
- ✓ Attribue à **Hubert GILLET** la **médaille de Vermeille** du District.

➤ Sylvain PELLICOLI (licence n°1354014650) :

La Commission,

- ✓ Considérant le parcours du dirigeant, présenté par le club,
- ✓ Considérant que le dirigeant justifie d'un minimum de 8 ans au service du football,
- ✓ Considérant que le dirigeant a reçu la **médaille de Bronze** du District en 2020,
- ✓ Attribue à **Sylvain PELLICOLI** la **médaille d'Argent** du District.

➤ Michel ROUSSOT (licence n°1300038301) :

La Commission,

- ✓ Considérant le parcours du dirigeant, présenté par le club,
- ✓ Considérant que le dirigeant justifie d'un minimum de 8 ans au service du football,
- ✓ Considérant que le dirigeant justifie de plus de 18 ans au service du football,
- ✓ Considérant que le dirigeant n'a jamais bénéficié d'une médaille du District,
- ✓ Attribue à **Michel ROUSSOT** la **médaille de Vermeille** du District.

3. ISS Pleure – 60 ans

Courriel du Président Benjamin MEUNIER, en date du 21 mai 2025, demandant une distinction pour Messieurs Christophe GOICHOT et Martial PUGET.

➤ GOICHOT Christophe (licence n°1310649171) :

La Commission,

- ✓ Considérant le parcours du dirigeant, présenté par le club,
- ✓ Considérant que le dirigeant justifie d'un minimum de 8 ans au service du football,
- ✓ Attribue à **Christophe GOICHOT** la **médaille de Bronze** du District.

➤ PUGET Martial (licence n°2545704284) :

La Commission,

- ✓ Considérant le parcours du dirigeant, présenté par le club,
- ✓ Considérant que le dirigeant justifie d'un minimum de 8 ans au service du football,
- ✓ Considérant que le dirigeant justifie de plus de 13 ans au service du football,
- ✓ Considérant que le dirigeant n'a jamais bénéficié d'une médaille du District,
- ✓ Attribue à **Martial PUGET** la **médaille d'Argent** du District.

Nicolas THABARD
Secrétaire

Dorian FILLOD
Président